

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**  
**MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DELA VILLE ET L'MENAGEMENT DU TERROTOIRE**  
**Direction des Equipements Publics de**  
**La Wilaya de Biskra**  
**N.I.F 424024000007248**  
**Route de Batna en face de l'ancienne gare routière Biskra**  
**MISE EN DEMEURE N°01**

Suite au le marché visé n°:508/2024 en date du 11/09/2024 et visé par le contrôleur budgétaire N°1478 le 29/09/2024 et approuvé par le maître de l'ouvrage le 03/10/2024 le N° 332/623/2024 portante sur la réalisation d'un CEM type 6/200 repas à Biskra (cité 1187 logements), lot n°06 : logements de fonction (2f4+2f3+1f5). Avec un délai d'exécution de **05 mois** Confié à Entreprise \* OMARE CHETIWI \* élisant domicile 50 logements ferjioua , wilaya de mila.

- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux N° 332/2024 notifié le 03/10/2024.
- Vu le délai de réalisation relatif au projet : **(05) mois.**
- Vu PV de constat transmis par la subdivision du Biskra et le BET en date du 15/01/2026 qui signalant que un manque des moyens humains et matériels et la cadence des travaux faible.

**Entreprise \* OMARE CHETIWI \* élisant domicile 50 logements ferjioua wilaya de mila**  
**Est mise en demeure N°01 pour:**

- Renforcer le chantier en moyens humains par équipe de (3\*8) selon l'article n°06 du marché, matériels et les matériaux de construction – D'accélérer la cadence des travaux de réalisation, pour rattraper le retard.

- A l'effet de procédure, dans un délai de sept (07) jours, à compter de la date de la première parution de la présente mise en demeure dans les journaux nationaux:  
Passant Ce délai et faute par l'entreprise de ne se conformer aux prescriptions réglementaire, le maître d'ouvrage se réserve le droit de prononcer les mesures coercitives conformément à la réglementaire en vigueur.